



Bruxelles, le 1^{er} juin 2021
(OR. en)

8876/21
OJ CONS 13
TRANS 305
TELECOM 210
ENER 191

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Transports, télécommunications et énergie)
ECCL, Luxembourg
3 et 4 juin 2021 (10:00, 10:00)

Format: 1+1 (+2 en salle d'écoute)

SESSION DU JEUDI 3 JUIN 2021 (10 heures)

1. Adoption de l'ordre du jour

TRANSPORTS

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Aviation

2. Ciel unique européen 2+



- a) Règlement relatif à la mise en œuvre du ciel unique européen (refonte)
- b) Règlement modifiant le règlement de base de l'AESA
Orientation générale ⁽¹⁾

9162/21 + ADD 1-4

Transports terrestres

3. Premier train de mesures sur la mobilité 1C 8639/21
Directive modifiant la directive 2006/1/CE relative à l'utilisation
de véhicules loués
Orientation générale ⁽¹⁾

Voies navigables intérieures

4. Directive modifiant la directive 2017/2397 relative 1C 8604/1/21 REV 1
à la reconnaissance des certificats de pays tiers
Orientation générale

Activités non législatives

Transports terrestres

5. Conclusions intitulées "Putting rail at the forefront of smart and 8790/21
sustainable mobility" ("Placer le rail au premier plan d'une
mobilité durable et intelligente")
Approbation

6. Approbation des points "A"

Liste des activités non législatives 9113/21

Activités non législatives

Questions horizontales

7. Conclusions sur la stratégie de la Commission pour une mobilité 8824/21 + ADD 1
durable et intelligente
Approbation

8. Stratégie pour une mobilité durable et intelligente — la voie 2 8695/21
à suivre
Échange de vues

Divers

9. a) Connectivité aérienne et relance post-pandémique 8858/1/21 REV 1
*Informations communiquées par la délégation chypriote
au nom des délégations chypriote, estonienne, grecque,
hongroise, lituanienne, polonaise, roumaine et slovaque*

- b) Mettre en place un système interopérable d'échange d'informations électroniques relatives au transport de marchandises en Europe 9004/1/21 REV 1
Informations communiquées par la délégation estonienne, soutenue par les délégations finlandaise, hongroise, lettonne, lituanienne, maltaise, polonaise et roumaine
- c) Proposition législative en cours d'examen (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- Premier train de mesures sur la mobilité 8679/21
 Directive modifiant la directive 1999/62/CE sur l'eurovignette (directive relative à la taxation routière)
Informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux
- d) Point sur le projet ePLF 9031/21
Informations communiquées par la Commission
- e) Atterrissage forcé d'un aéronef civil 9286/21
Informations communiquées par la délégation lituanienne, soutenue par les délégations estonienne, grecque et lettonne
- f) Manifestation itinérante STI-C à Brno (en format virtuel le 4 juin 2021) 8820/21
Informations communiquées par la délégation tchèque
- g) Présentation du rapport sur l'état d'avancement de la plateforme sur le transport ferroviaire international de voyageurs 8749/21
Informations communiquées par les délégations néerlandaise et autrichienne
- h) Initiatives visant à prévenir la perte de conteneurs par les navires 8739/21
Informations communiquées par la délégation néerlandaise, soutenue par la délégation danoise
- i) Transition vers des véhicules utilitaires légers à émissions nulles 9006/21
Informations communiquées par la délégation danoise, soutenue par les délégations grecque, irlandaise, luxembourgeoise, maltaise, néerlandaise et autrichienne
- j) Programme de travail de la prochaine présidence 9002/21
Informations communiquées par la délégation slovène

SESSION DU VENDREDI 4 JUIN 2021 (10 heures)

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- | | | | |
|-----|---|---|---------|
| 10. | Règlement sur la gouvernance européenne des données
(législation sur la gouvernance des données)
<i>Rapport sur l'état d'avancement des travaux</i> |  | 8724/21 |
| 11. | Directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union
<i>Rapport sur l'état d'avancement des travaux</i> |  | 8640/21 |

Activités non législatives

- | | | | |
|-----|--|--|---------|
| 12. | Une boussole numérique pour 2030: comment tracer la voie à suivre pour l'avenir numérique de l'UE?
<i>Débat d'orientation</i> | | 8646/21 |
|-----|--|--|---------|

Divers

- | | | | | |
|-----|------|--|---|-----------------|
| 13. | a) | Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) |  | |
| | i) | Règlement concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques (règlement "vie privée et communications électroniques") | | 5358/17 |
| | ii) | Règlement concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union (règlement sur l'itinérance)
<i>Informations communiquées par la présidence</i> | | 6532/21 + ADD 1 |
| | iii) | Règlement établissant des règles harmonisées en matière d'intelligence artificielle (Législation sur l'intelligence artificielle) | | 8115/21 + ADD 1 |
| | iv) | Règlement relatif à un cadre pour une identité numérique européenne
<i>Informations communiquées par la Commission</i> | | |

- b) Boîte à outils commune de l'Union pour la connectivité
Informations communiquées par la Commission sur l'état d'avancement des travaux
- c) Assemblée numérique 2021
Informations communiquées par la présidence
- d) Élections à l'UIT – Présentation du candidat lituanien pour le poste de secrétaire général adjoint
Informations communiquées par la délégation lituanienne 8832/21
- e) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la délégation slovène 8757/1/21 REV 1



Première lecture



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission

(1)

Lorsqu'il adopte une orientation générale ou une orientation générale partielle après que le Parlement européen a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.
